



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1838-01**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1838-01 intitulé :

**« Règlement modifiant le Règlement décrétant un emprunt de 9 700 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles et de terrains assujettis au droit de préemption (Règlement parapluie) afin d'augmenter le terme de l'emprunt »**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 3 juillet 2023.

QUE le règlement a été approuvé le 26 juillet 2023 conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 31<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.

Jean St-Antoine, avocat  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)